

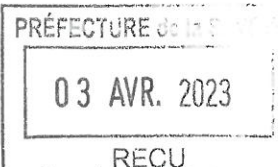
L'an deux mil vingt-trois, le vingt-neuf mars à 18 heures, le conseil syndical s'est réuni dans les locaux de Grand Lac, salle du conseil, sous la présidence de Sandra FERRARI pour la délibération ci-dessous.

Nombre de membres en exercice :	17.
Nombre de membres présents :	9

Date de 1ère convocation :

Date d'affichage :

Présents :	Titulaires : DUMAZ Gérard, DUMAZ Régis, FABRE Maryse, FERRARI Sandra, GINOLLIN Pascal, POMMAT Dominique, TICHKIEWITCH Serge, TRAHAND Cécile. Suppléants (votant) : BEBERT Thierry.
Excusés :	Titulaires : BERTHOMIER Christian (pouvoir à Cécile TRAHAND), FERRARI Marcel (pouvoir à Sandra FERRARI), GALENE Pierre-Damien (pouvoir à Serge TICHKIEWITCH), GENNARO Alexandre (pouvoir à Dominique POMMAT), MOURIC Raphaële (pouvoir à Maryse Fabre), TURNAR Alexandra (pouvoir à Pascal GINOLLIN), VANIN Gaëtan (pouvoir à Régis DUMAZ).
Absents :	Titulaires : GOGNY Christian, LEOUTRE Jean-Marc. Suppléants : PIERRETON Christophe, REGAIRAZ Michel.



FINANCES – AFFECTATION DES RESULTATS 2022 (compétences optionnelles)

BUDGET ALPIN AILLONS MARGERIAZ (26700)

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612 et suivants, L.2311-1 et 2312-1 et suivants relatifs au vote du budget,

Vu la délibération n° 12-23-C du 29 mars 2023 approuvant le compte administratif de l'exercice 2022 ;

Considérant que le compte administratif, approuvé le 29 mars 2023, présente des résultats suivants :

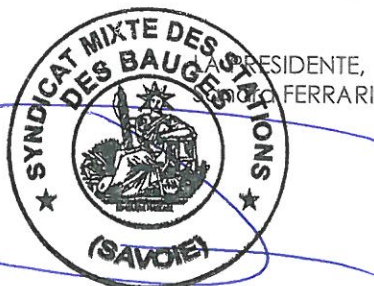
FONCTIONNEMENT	montants	INVESTISSEMENT	montants
Résultat 2022	-161 846.89	Résultat 2022	-475 997.81
Résultat cumulé 2021	+5 139.45	Résultat cumulé 2021	-273.89
Résultat global 2022	-156 707.44	Résultat global 2022	-476 271.7
		Restes à réaliser	+795 660.52
		Besoin de financement de la section d'investissement	0.00
		Affectation au C//1068	0.00
		Affectation au D//002	156 707.44

Après en avoir délibéré, le conseil syndical à l'unanimité

- **APPROUVE** l'affectation des résultats 2022 pour le budget Alpin Aillons Margériaz (26700) comme suit :

	Résultat de fonctionnement D // 002	Résultat d'investissement D // 001	Fonds de réserve C // 1068
BUDGET Alpin Aillons Margériaz (26700)	156 707.44	476 271.70	0.00

Fait à La Féclaz, le 29 mars 2023



Certifié exécutoire
compte-tenu de la date de transmission en Préfecture, le

☞ Votants :	16
☞ Pour :	16
☞ Contre :	0
☞ Abstention (s) :	0
☞ Blanc (s) :	0

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la date d'affichage de la décision et de sa transmission au contrôle de légalité, et dans un délai de deux mois à compter de sa notification aux candidats ayant participé à la procédure ou à compter de la réponse du Syndicat mixte, si un recours gracieux a été préalablement déposé.